



Pourquoi un Service National ?

Dans un environnement marqué par le durcissement des rapports de puissance, la diversification des menaces et l'incertitude stratégique, l'instauration du service national poursuit 3 objectifs majeurs :

- ✚ renforcer l'esprit de défense et la résilience de la Nation,
- ✚ soutenir les armées sur le territoire national en répondant très concrètement à leurs besoins,
- ✚ répondre au désir d'engagement des jeunes Françaises et Français en leur offrant un parcours structurant.

Qu'est-ce ce que le Service National ?

Le service national est un engagement **militaire, volontaire et sélectif**, au service de la Nation. Ouvert aux Françaises et Français de 18 à 25 ans, il est conçu pour être un tremplin dans un parcours de vie tout en contribuant au renforcement des capacités des armées.

Quelle est la durée du Service National ?

La durée du Service national est de **dix mois**. Après un mois de formation militaire initiale qui leur permettra d'acquérir les savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur intégration dans les armées, les appelés serviront neuf mois au sein des unités des armées, aux côtés du personnel militaire, d'active et de réserve, et civil du ministère.

Qui peut s'engager dans le Service National ?

Les jeunes Françaises et Français, **âgés de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme**.

Le Service national n'est pas obligatoire : il repose sur le **volontariat**.

Les seules conditions : être **motivé**, être de **nationalité française**, avoir entre **18 et 25 ans**, avoir effectué sa JDC, présenter les **aptitudes** requises pour l'exercice de la fonction.

Combien de jeunes peuvent faire leur Service National ?

Le déploiement du Service National est progressif. En **2026**, les armées recrutent **3 000 appelés**. La cible est de 10 000 appelés en 2030.

Où se déroule le Service National ?

Les missions se déroulent uniquement sur le territoire national, en métropole et outre-mer. Les appelés du service national ne réaliseront **ni mission ni exercice à l'étranger**.

Quand faire son Service National ?

Pour 2026, les premières incorporations auront lieu à compter du 31 août 2026 et seront réparties sur 3 mois (septembre, octobre et novembre), à l'exception de la Nouvelle-Calédonie dont l'incorporation aura lieu début février 2027 en cohérence avec le calendrier scolaire local.

Quels sont les avantages du Service National pour les jeunes ?

Les appelés du Service national bénéficieront d'avantages :

- ✚ **Académiques** : droit à une **césure**, maintien des vœux sur Parcoursup.
- ✚ **Financiers** : **solde** mensuelle d'environ 800 € bruts minimum (non comptée pour les droits à bourse), carte de réduction sur les trajets ferroviaires nationaux (-75%).
- ✚ **Matériels** : **équipement, hébergement et alimentation gratuits**.

Quelles sont les missions proposées dans le cadre du Service National ?

Les appelés du Service National **contribueront directement au fonctionnement et à la préparation opérationnelle des armées** à travers trois grandes catégories de missions :

- ✦ **Protection du territoire** – *illustration* : protection défense en unité de fusiliers commandos ou marins, participation à la mission Sentinelle, droniste, maitre-chien, opérateur gendarmerie maritime ou au sein de la gendarmerie de l'air, opérateur passerelle de navigation, opérateur sémaphorique.
- ✦ **Soutien des forces**– *illustration* : aide moniteur de sport, mécanicien blindé, mécanicien sur avion, assistant électricien naval, agent de transit aérien, restaurateur, magasinier, chauffeur, logisticien, photographe, opérateur manœuvrier (moyens portuaires des bases navales),
- ✦ **Expertise**– *illustration* : ingénieur aéronautique / infrastructure / armement, agent des systèmes d'information et de communication, expert cyber, juriste, assistant communication.

Comment candidater au Service National ?

Plusieurs voies sont possibles pour déposer sa candidature :

- ✦ **en ligne** directement auprès des Armées : [Armée de Terre](#) - [Marine nationale](#) - [Armée de l'Air et de l'Espace](#)
- ✦ auprès d'un **Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA)** : [Liste des CIRFA](#).

Les principales étapes du recrutement : contacter un **conseiller** recrutement, constituer un **dossier** de candidature, se rendre à une **visite médicale** auprès d'un médecin militaire et passer une **enquête de sécurité** (dossier). Le dossier sera ensuite étudié, par les armées, en commission de **sélection** et le candidat informé du résultat.

Pour en savoir plus :

